

Remarques importantes

Émission et reprise

C'est la Fondation de placement Allianz Suisse qui procède à l'émission et au rachat des parts. Le prix d'émission et de rachat est libellé en francs suisses.

Les parts sont généralement émises journallement au prix d'émission du jour. L'achat de parts a lieu par souscription. Les parts sont généralement aussi rachetées journallement au prix de rachat du jour par la fondation de placement. La restitution de parts se fait, du côté de l'investisseur, par une communication.

Une institution de prévoyance qui aimerait souscrire des parts pour la première fois doit signer en vertu de la loi une déclaration de placement dans laquelle elle confirme qu'elle est exonérée de l'impôt fédéral direct et qu'elle remplit les exigences légales du canton où elle a son siège en ce qui concerne les privilèges fiscaux accordés aux institutions de prévoyance.

Prix d'émission et de rachat

Le prix d'émission est le prix auquel l'investisseur peut acquérir des parts de la Fondation de placement Allianz Suisse. Il se compose de la valeur d'inventaire de la part et d'un supplément pour les frais que la fondation encourt en rapport avec le placement des fonds payés (p. ex. pour des courtages, droits de timbre, frais). Le prix total d'émission passe dans la fortune du groupe de placement en question. Nul autre supplément ne sera perçu en sus du prix d'émission (pas de courtages, ni de commissions, ni de redevances pour l'émission, etc.).

Le prix de rachat est le prix auquel les investisseurs peuvent restituer les parts à la Fondation de placement Allianz Suisse. Il se compose de la valeur d'inventaire de la part et d'une déduction pour les frais que la fondation doit supporter en rapport avec la vente de placements (p. ex. pour des courtages, droits de timbre, frais). La déduction totale passe dans la fortune du groupe de placement en question. Nulle autre réduction ne sera perçue sur le prix de rachat (pas de courtages, ni de commissions, ni de redevances de rachat, etc.).

Procédure de pricing

Les groupes de placement de la Fondation de placement Allianz Suisse sont gérés selon la technique du «forward pricing». Cette technique est le standard international pour l'évaluation journalière de fonds de placement. Souscriptions et rachats ont lieu sur la base des cours de clôture de la bourse du jour de l'exécution du mandat. Fondée sur ces cours, la valeur d'inventaire nette est calculée le jour suivant. En d'autres termes, au moment de l'octroi du mandat, le cours exact du groupe de placement n'est pas encore connu.

Grâce à la souscription au cours de clôture du jour, il est garanti que même en cas de fortes fluctuations journalières des marchés, personne ne peut profiter de certaines informations. Tant les intérêts des investisseurs existants que ceux des nouveaux arrivants sont protégés. Les souscriptions et les communications de restitution pour des groupes de placement de la Fondation de placement Allianz Suisse peuvent être déposées quotidiennement jusqu'à 11 h. Les souscriptions ou les communications de restitution qui parviennent après 11 h à la Fondation de placement Allianz Suisse porteront automatiquement sur la date d'émission ou de rachat ultérieure la plus proche.

Modalités de gestion du compte

En cas de souscription de parts, l'investisseur reçoit un décompte avec tous les détails dès que le prix d'émission est connu. L'investisseur est tenu de verser le montant dû sous bonne valeur sur le compte mentionné dans le décompte.

En cas de restitution de parts, l'investisseur reçoit un décompte avec les détails dès que le prix de restitution est connu. La fondation de placement est tenue de verser le montant dû sous bonne valeur sur le compte de l'investisseur.